

La Ville de La Madeleine,
Commune membre de l'agglomération lilloise

Recrute

Un(e) chef(fe) de brigade de police municipale

Offre à pourvoir immédiatement

Située dans le département du Nord (59), La Madeleine, mitoyenne à la ville de Lille, appartient à la Métropole Européenne de Lille. Commune née au XIII^{ème} siècle, La Madeleine, riche de son passé, se veut tournée vers l'avenir et développe des projets ambitieux visant à renforcer la sécurité de son territoire et de sa population.

Peuplée de 22 044 habitants, La Madeleine est proche de la gare internationale Lille Europe, de la gare Lille Flandres et de l'aéroport de Lille-Lesquin. La gare de la Madeleine est desservie par les TER Nord-Pas-de-Calais (liaison vers la gare Lille Flandres, Armentières et Comines). La ville est connectée à l'autoroute A1 et à l'A25 par le boulevard périphérique lillois, grand boulevard reliant Lille Roubaix et Tourcoing. La Madeleine est reliée aux communes voisines par sept lignes de bus du réseau Ilévia et par le tramway qui passe par l'avenue de la République (arrêts Romarin, Botanique et Saint Maur).

Le service de la police municipale est placé sous la responsabilité du directeur de la citoyenneté et de la sécurité publique. Il est composé d'un chef de service, de deux brigades encadrées par quatre chefs ou chefs adjoints de brigades. Seize agents constituent le poste de police municipale. Une brigade additionnelle d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), encadrée par un chef de brigade et un agent d'accueil complètent cet effectif.

Au total, le poste de police municipale compte vingt-quatre (24) agents.

Trois véhicules automobiles sont mis à la disposition des agents (deux réservés aux agents de police municipale, un aux ASVP). Deux motos de type 700 cm³ et des VTT, en partie électriques, sont également mobilisés.

Les agents de police municipale sont armés d'armes de catégorie B (de type Revolver et prochainement de pistolets semi-automatiques), pistolets à impulsions électriques, d'armes de catégorie D (de types bâtons télescopiques et aérosols de gaz incapacitants), de caméras piétons, de terminaux individuels de verbalisation électronique (de type smartphone).

Placé sous la responsabilité du chef du service et sous l'encadrement direct d'un chef de brigade, les missions sont d'assurer, sous l'autorité du maire, de la directrice générale des services et du directeur de la citoyenneté et de la sécurité publique, la tranquillité, la salubrité, le bon ordre et la sécurité des biens et des personnes.

La Ville de La Madeleine développe actuellement plusieurs projets relatifs à la sécurité publique :

- Expérimentation d'une brigade pluri-communale nocturne ;
- Extension du parc vidéo-protection, déjà constitué de 107 caméras. Ce nombre sera porté à 160 en 2025.
- Création d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) pluri-communal.

Missions

1 – Missions prioritaires :

Sécuriser la ville et sa population par l'organisation de patrouilles et, le cas échéant, intervenir rapidement.

Encadrer sur les plans opérationnel, organisationnel et administratif une brigade composée de cinq ou six agents de police municipale.

2 – Missions complémentaires :

- Organiser des rituels managériaux collectifs et individuels avec les agents placés sous son autorité.
- Evaluer de façon rationnelle les compétences et l'atteinte des objectifs des agents placés sous son autorité.
- Assurer un dynamisme et une cohésion au sein de la brigade tout en veillant à entretenir des rapports transversaux tournés vers les autres pôles du service de police municipale.
- Veiller au respect des consignes, de la déontologie, des horaires et procédures par les agents de la brigade.
- Gérer les plannings hebdomadaires de l'équipe.
- Veiller au respect des arrêtés municipaux.
- Surveiller l'espace public, notamment lors d'événements sportifs ou culturels, constater les infractions au code de la route, capturer les animaux errants, repérer et mettre en fourrière les véhicules dont le stationnement est gênant ou abusif, assurer des missions de surveillance et de levées de doute en cas de déclenchement d'alarme des bâtiments communaux.
- Entretenir un lien et échanger avec la population et les partenaires, notamment institutionnels.

Planning horaire

- En journée, du lundi au vendredi :
 - o Brigade 1 : 07h45 – 15h33
 - o Brigade 2 : 14h15 – 22h03
- Le samedi : 14h15 – 22h03
- Le dimanche : 17h00 – 22h13

Au titre de la brigade nocturne pluri-communale, les agents de police municipale peuvent être amenés à exercer de 22 heures à 3 heures du matin les nuits du vendredi au samedi puis du samedi au dimanche du 15 avril au 15 septembre 2022.

Régime indemnitaire

- Prime de police : Jusqu'à 20 % du traitement indiciaire.
- IAT coefficient 5 en entrée puis évolutif (+ 1 point s'agissant de la brigade nocturne).
- Prime de fonction, 868 euros bruts / an (versée en deux fois)
- Prime de résultats, max. 200 euros bruts / an
- Heures de nuit rémunérées en heures supplémentaires
- 27 jours de CA, 22 RTT
- Participation à une prévoyance santé complémentaire

Profil recherché

- Agent de police municipale de tous grades de la catégorie C ;
- Titulaire du permis B (et idéalement du permis A ou A2) ;
- Connaissance des compétences du policier municipal, définies par les pouvoirs de police du maire et des textes en vigueur ;
- Le candidat devra justifier d'une première expérience concluante en management ;
- Bonne maîtrise des écrits professionnels et des logiciels métiers ;
- Très bonne capacité d'écoute, de rigueur et de réactivité ;
- Discrétion professionnelle et sens aiguë du service public ;
- Aptitude au travail en équipe ;
- Très bonne condition physique ;
- Loyauté ;
- Forte disponibilité.

Si cette offre d'emploi vous intéresse, nous vous remercions de bien vouloir déposer votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation sur notre site internet (www.ville-lamadeleine.fr)